

La transmission-reprise d'activité sur notre territoire



Un tiers des entreprises artisanales et commerciales sont à reprendre à moyen terme !

Le programme Synergie en Pays de Tulle se mobilise pour une mise en réseau optimale des acteurs (CCI de la Corrèze, Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Cor-

rèze, hôtel d'entreprises Initio, Pépinière Impact, Pôle local d'accueil du Pays de Tulle...) en créant une cellule de veille et d'échanges autour de la transmission-reprise en janvier dernier.

En parallèle, des aides directes sont proposées, au travers de l'hôtel d'entreprises Initio, pour accompagner la reprise d'entreprises difficilement transmissibles pour des raisons matérielles (site d'habitation, emplacement inadapté...).

Ces aides sont conditionnées à l'intégration dans un dispositif d'accompagnement : Objectif Création, Arter (Artisanat, transmission et reprise), Transcommerce. Taux d'intervention : 50% (secteur rural), 30% (secteur urbain).

Montant des dépenses éligibles compris entre 3 000 euros et 50 000 euros.

Pour information, vous pouvez joindre :

Céline Fernandez, celine.fernandez@ville-tulle.fr, 05 55 21 73 59

Marion Neyrat Dusson, marion.neyratdusson@cc-tullecorreze.fr, 05 55 20 78 79

Olivier Bellon Repreneur de l'entreprise MAS



Olivier Bellon a repris en avril 2010 l'activité de l'entreprise d'électricité générale MAS, à Tulle. Pour ce faire, il s'est orienté vers la pépinière

d'entreprise Impact au sein de l'Hôtel d'entreprise Initio. Il dispose ainsi d'un atelier. « J'avais déjà testé le dispositif lors de ma création d'entreprise en Haute Vienne et j'avais été conquis. Pour des petites sociétés, c'est effectivement intéressant, on bénéficie de services sur le plan administratif, du matériel est également à notre disposition. On n'est pas tout seul, ce qui est important lorsque, comme moi, on arrive d'une autre région ».

Un soutien appréciable pour Olivier Bellon : « j'ai repris une affaire familiale avec un patron à sa tête depuis 30 ans et deux salariés, nous avons dû déplacer le siège, l'entreprise étant au domicile du cédant. Le côté positif de la reprise, c'est qu'on a une clientèle acquise, le cédant vous accompagne quelques temps ».

Aujourd'hui, l'entreprise affiche des résultats corrects, elle a recruté un salarié en alternance pour remplacer un départ en retraite, et une embauche est prévue.

« Ici, les porteurs de projet trouvent un accompagnement et un suivi favorisant un bon démarrage de leur activité. Ils peuvent rester au sein d'Initio pendant sept ans au total, dont deux en pépinière. Et nous les accompagnons également à leur départ », Ghislaine Brette, directrice de la pépinière d'entreprise Impact.